

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le 9 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, DAVID-RICHELME Suzanne, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PRÉVOTEAU Gisèle, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : PAPINESCHI Véronika a donné procuration à GILS Denise,
RICHOU Xavier a donné procuration à LAPEYRE Denis,
PELTIER Julien.

Sur proposition de la Présidente, Mme ALEMANY Brigitte est désignée secrétaire de séance.

PRÉEMPTION

- Maison d'habitation Mme BARACHINA rue de l'Oratoire.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre est approuvé.

FUSION DES SYNDICATS HYDRAULIQUES

Le syndicat mixte dénommé « Syndicat Mixte Aude Centre » a été créé suite à la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagements hydrauliques suivants :

- Le syndicat mixte des balcons de l'Aude, le syndicat intercommunal de bassin Clamoux-Orbiel-Trapel, le S.I.A.H du bassin de l'Argent-Double, le S.I.A.H du Minervois.

L'élection du nouveau Conseil Syndical aura lieu le 19 janvier 2017. Chaque commune doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Suzanne DAVID-RICHELME ; Délégué suppléant : Julien PELTIER.

SONORISATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux de réfection du système de sonorisation du village. Il valide le devis de 12 235 € H.T à prévoir au budget primitif 2017.

SERVICE FUNÉRAIRE

Le Conseil Municipal avait envisagé de prendre en charge les prestations funéraires pour les habitants de la commune. Après consultation, une société de pompes funèbres avait été choisie pour assurer ces prestations. Avant la mise en place d'un contrat, le service juridique de l'AMF a été questionné au regard de la légalité de cette pratique dans le cadre des marchés publics. La réponse manquant

totallement de clarté, le Conseil Municipal sursoit à sa décision dans l'attente de renseignements complémentaires.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES

L'aménagement de la salle du Conseil Municipal et des Mariages dans le local de l'ancienne Poste au rez-de-chaussée, fera l'objet d'une prochaine consultation d'entreprise. Les travaux seront réalisés en cours d'année. La démolition intérieure (cloisons, escaliers, plafonds, ...) est effectuée par les employés municipaux.

Parallèlement, un devis pour aménager 2 bureaux dans la salle du Conseil Municipal actuelle a été demandé à l'architecte qui a en charge le projet global.

POTEAUX INCENDIE

Dans le cadre d'une mise aux normes en collaboration avec le service départemental d'incendie, une consultation sera effectuée par la commune pour l'acquisition de 6 poteaux d'incendie :

- 5 poteaux pour les besoins de la commune,
- 1 poteau à livrer et à régler directement par l'association syndicale du lotissement privé du Jeu de Mail en remplacement de celui qui avait été cassé. Les employés municipaux effectueront le remplacement du poteau.

CHEMINS COMMUNAUX

Une consultation a été lancée auprès des entreprises EIFFAGE, COLAS et le S.I.C pour la réfection de deux chemins communaux :

- le chemin de la Ginestière et le chemin de Fabas.

Le planning du S.I.C ne permettant pas la réalisation de ces travaux avant la fin de l'année, une autorisation devra être donnée par le syndicat pour pouvoir faire effectuer cette réfection par une des deux entreprises consultées.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 FÉVRIER à 20h30